

PROGRAMME DE BOURSE SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR

PROGRAMME DE BOURSE SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR

Objet

La CCAMLR reconnaît que pour développer les meilleures informations scientifiques possibles pour soutenir les travaux du Comité scientifique et de la Commission, il sera parfois nécessaire d'investir activement dans la capacité scientifique. Les activités contribuant à la capacité scientifique peuvent compter l'accroissement de la participation et de la sensibilisation aux activités scientifiques de la CCAMLR, les mécanismes permettant de réunir les ressources et de mettre en œuvre des activités scientifiques ou l'amélioration du flux d'informations dans la communauté scientifique de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 10.23).

Dans le cadre de ce programme d'activités interdépendantes, le Comité scientifique a établi le programme de bourse scientifique de la CCAMLR. Ce programme sera financé par le Fonds spécial de renforcement des capacités scientifiques générales et le budget général du Comité scientifique.

Objectif

La CCAMLR décerne des bourses pour aider des scientifiques en début de carrière à participer aux travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail. Ces bourses peuvent être décernées chaque année ou occasionnellement uniquement, selon les priorités scientifiques. En une année donnée, la CCAMLR peut distribuer plus d'une bourse.

L'objectif du programme de bourse est de concourir au renforcement des capacités au sein de la communauté scientifique de la CCAMLR, afin de constituer une base robuste d'expertise scientifique pouvant répondre aux besoins de la CCAMLR sur le long terme. Il sera censé contribuer à :

- i) la présence et la participation régulières de nombreux scientifiques provenant de tous les États-Membres, afin que les avis scientifiques soient largement saisis et acceptés par les Membres ;
- ii) des avis de haute qualité émis régulièrement par le Comité scientifique ;
- iii) des avis sur lesquels la Commission pourra fonder des décisions robustes.

Portée

Des bourses pouvant atteindre la somme de 30 000 AUD sont disponibles pour couvrir les frais de déplacements, l'hébergement et les indemnités journalières aux ateliers et aux réunions des groupes de travail du Comité scientifique de la CCAMLR, ainsi que les réunions préparatoires et, exceptionnellement, les réunions du Comité scientifique, sur une période de deux ans. Les demandes de financement partiel des éléments ci-dessus sont encouragées. Les

réunions préparatoires pertinentes peuvent comprendre des réunions et de courtes périodes de travaux préparatoires en collaboration avec des scientifiques mentors dans leurs propres institutions, ou des déplacements liées aux campagnes de recherche de ces mentors.

Exceptionnellement et sur examen des activités du récipiendaire de la bourse sur deux ans, le Comité scientifique peut prolonger le soutien d'une autre année.

Publication de l'annonce

Les offres de bourse seront placées sur le site Web de la CCAMLR vers le 1^{er} juin de chaque année.

Les Membres sont, de leur côté, surtout par le biais d'institutions scientifiques, et par les observateurs de la CCAMLR aux réunions internationales, ainsi que par les observateurs assistant à la CCAMLR, fortement encouragés à les faire connaître.

Éligibilité

Les bourses sont offertes aux scientifiques des membres de la CCAMLR, la préférence étant donnée à des scientifiques en début de carrière (par exemple, mais pas exclusivement, des doctorants ou des scientifiques venant d'obtenir leur doctorat) n'ayant pas encore, ou rarement, participé aux groupes de travail de la CCAMLR et désireux de participer aux activités scientifiques de la CCAMLR.

Bien que des candidats soient recherchés parmi tous les Membres, la préférence sera donnée aux scientifiques en début de carrière de pays en développement et de pays n'ayant reçu que peu de bourses ces dernières années.

Il n'est pas prévu que ces bourses couvrent des salaires ou autres frais semblables et les candidats doivent prévoir une autre source de financement à cette fin.

Exigences

Les demandes doivent être déposées par le représentant du Membre concerné auprès du Comité scientifique, avec les détails suivants :

- le nom, l'adresse et l'affiliation du scientifique candidat ;
- les capacités linguistiques du scientifique. L'idéal serait de joindre une preuve de niveau au moins intermédiaire en anglais, langue dans laquelle se déroulent les groupes de travail ;
- le domaine de travail du Comité scientifique auquel le scientifique contribuerait, en fonction des questions présentant actuellement un intérêt particulier pour le Comité scientifique ;

- la contribution scientifique apportée par le scientifique à la CCAMLR du fait de ses travaux d'intersession pendant la durée de la bourse ;
- confirmation de la participation d'au moins un scientifique confirmé, doté d'une longue expérience auprès des groupes de travail de la CCAMLR, ressortissant du pays du candidat ou d'un autre Membre de la CCAMLR, prêt à servir de mentor au candidat retenu ;
- les groupes de travail et ateliers auxquels participerait le scientifique ;
- les déplacements supplémentaires, pour se rendre aux réunions préparatoires, avec le scientifique mentor et son institution, par exemple ;
- justification de la nécessité de postuler pour cette bourse ;
- un budget préliminaire fondé sur des présomptions quant aux dispositions et à la longueur des réunions des groupes de travail du Comité scientifique ;
- des preuves que d'autres fonds sont disponibles pour soutenir les travaux du scientifique pendant la période proposée de la bourse ;
- un engagement de la part du Membre qu'il entend faciliter la participation du récipiendaire aux travaux du Comité scientifique pour toute la durée de la bourse ;
- des références de l'institution à laquelle est rattaché le scientifique et du représentant du Membre auprès du Comité scientifique.

Compte rendu

Les bénéficiaires de la bourse seront tenus de présenter chaque année au comité d'évaluation (voir ci-dessous) un compte rendu de leurs activités connexes, ainsi que de soumettre au minimum un document à la CCAMLR sur la période de deux ans. Ils seront par ailleurs tenus de faire connaître les activités qu'ils ont menées en tant que bénéficiaires de la bourse, au sein de la communauté scientifique.

Le président du Comité présentera chaque année au Comité scientifique un rapport sur les fonds mis à disposition et sur les activités connexes des bénéficiaires.

Procédure de demande de bourse

Le secrétariat diffusera largement, chaque année, une offre de bourse parmi tous les Membres. Cette offre donnera des précisions sur les questions prioritaires et les programmes de travail du Comité scientifique.

La date limite des demandes sera fixée un mois avant le début de la réunion du Comité scientifique.

Le secrétariat préparera un formulaire qui servira aux demandes de bourse.

Évaluation

Un comité d'évaluation scientifique sera formé à chaque réunion du Comité scientifique, présidé par le vice-président le plus ancien du Comité scientifique, et constitué du directeur scientifique de la CCAMLR, du responsable des groupes de travail du Comité scientifique et de l'autre vice-président du Comité scientifique. Deux autres membres parmi les plus anciens de la communauté scientifique de la CCAMLR et compétents dans les matières présentées dans les candidatures seront nommés par le vice-président principal. Ce Comité sera chargé, chaque année, des tâches suivantes :

- Examiner les bourses existantes, approuver les dépenses annuelles et les dépenses prévues.
- Examiner les propositions de bourse en fonction des critères ci-dessous :
 - qualifications du candidat, entre autres, dans le domaine scientifique ;
 - adéquation avec les priorités et le programme de travail du Comité scientifique ;
 - degré de renforcement de la capacité scientifique et l'engagement dans les travaux du Comité scientifique du Membre du candidat ;
 - solidité des liens entre les mentors scientifiques et les nouveaux scientifiques ;
 - justification du budget demandé.
- Établir la liste des candidats sélectionnés, sur la base de l'examen.
- Compte tenu des fonds disponibles dans le cadre du programme de bourse, proposer d'éventuels ajustements aux budgets proposés par les candidats.
- Rendre compte au Comité scientifique des progrès du programme de bourse et, si nécessaire, proposer des modifications.
- Recommander au Comité scientifique le ou les candidats qui devraient bénéficier de la bourse, ainsi que les exigences budgétaires du programme de bourse, pour l'année à venir.

Financement et débours

Le Comité scientifique financera le programme de bourse au moyen du Fonds spécial de renforcement des capacités scientifiques générales et, si besoin est, de son propre budget.

Le secrétariat de la CCAMLR administrera le programme de bourse. Le secrétariat remboursera les coûts réels prévus dans le budget, sur présentation des reçus.